

## 5.2 LE MAASINA

Claude FAY\*

Le terme *Maasina* peut s'entendre de façon plus ou moins extensive et se référer à une région plus ou moins vaste. Au 15e-16e siècle, les conquérants peul Diallo-Dikko s'installent sur "la colline appelée Mâsina" (Es-Sâdi, 1981), près du village de Kéké, sur la rive gauche du Diaka (fig. 1). Ils deviennent les *Arbé* ou "rois" du Maasina, et fondent une fédération lâche de petits Etats gouvernés par des parents, des dépendants ou des alliés. Le centre de la fédération, les deux petites subdivisions de *Wuro Ardo Mayo* et *Wuro Ardo Toggué* (le fleuve et la plaine exondée, sur les rives gauche et droite), dépendent plus étroitement du Ardo Mawdo, le "vieux" ou "grand" Ardo, et forment le Maasina en ce premier sens historique, toujours utilisé localement. Une étymologie populaire, séduisante à défaut d'être sûre, fait dériver le terme de *Manè stya* ("se montrer et partir"), en faisant allusion soit au nomadisme des Arbé, soit à l'avidité des griots qui peuplent la zone et à la faillite rapide de ceux qui se sont laissés flatter... et détrousser.

Dans les autres sous-régions deltaïques, lorsqu'on déclare "aller pêcher dans le Maasina", on désigne de façon plus extensive les pourtours du Diaka moyen et supérieur, qui correspondent à un milieu de pêche privilégié en début de saison froide (sens "halieutique"), soit une région approximativement comprise entre Ténenkou et le lac Débo (1). Sous le règne de la *Dina*, l'empire théocratique peul de Sékou Ahmadou fondé au début du 19e siècle, le Maasina est une province correspondant aux territoires situés sur la rive gauche du Niger (sens "militaire"). C'est enfin la totalité de la zone dominée par cet empire, et qui déborde les limites du Delta Central du Niger (voir chap. 1.2),

\* Ce texte reprend en partie des analyses présentées lors du rapport d'étape de 1990 (Fay, 1990 a et b) et intègre des données nouvelles recueillies en 1991 et 1992, dans le cadre du programme de recherche "Espaces et identités, histoire du peuplement dans la boucle du Niger" - ISH-ORSTOM (MAA).

(1) Région qui incluait anciennement le Maasina à proprement parler et quatre autres petits royaumes, le Komongallu, le Wuro Bubu, le Kumbé et Wuro N'gya.

qui peut être appelée Maasina (sens "impérial") dans certains contextes. Dans ce qui suit, on emploiera le terme dans le second sens (le sens halieutique) quand on présentera les caractéristiques générales de la région, et les études de cas (données foncières et socio-économiques) qui seront présentées concerneront plus particulièrement les sous-ensembles du *Kombé* et du *Wuro N'gya* (région administrative de Mopti, cercle de Ténenkou, arrondissements de Jonjori et Toguéré-Koumbé).

Si les Arbé peul donnent son nom à la région, celle-ci est peuplée bien avant leur arrivée, d'abord par des *Bozo* (2) et des *Nono-Marka*, ensuite par des pasteurs peul et des *Malinké*, les quatre groupes se réclamant d'ailleurs venir du Mandé (3). Les villes et villages actuels sont peuplés par leurs descendants, ainsi que par les descendants des hommes de castes peules, ou semi-castés (les commerçants : *Jawambé* ou *Jambé* ; les artisans et griots : *Nyeybé*), ceux de dépendants libres ou semi-asservis des Arbé, (qui étaient respectivement ou successivement serviteurs, guerriers et agriculteurs : *Macubé arbé*, *Komongallu*), et des simples captifs de culture, agriculteurs *nono* asservis sur place ou membres de groupes plus lointains amenés en captivité. Il faut y ajouter quelques *Somono*, très peu nombreux dans cette zone, puisque ce groupe professionnel de bateliers et laptots (voir chap. 1.2 et 2.5) a préférentiellement été établi par les empires sur les rives du Niger ou du Diaka amont.

Les Bozo, sédentarisés (dans la limite des campagnes de pêche) par la Dina, vivent dans des villages riverains pour la plupart, dans la plaine exondée proche ou Ponga, pour certains, arrivés plus tardivement ou

(2) On n'insistera pas ici sur la diversité des peuplements appelés "Bozo" (voir chap. 1.2). Il s'agit en fait de vagues successives, ayant généralement pris le nom de "Tié", l'une des vagues les plus importantes.

(3) On ne présente ici le peuplement que très grossièrement, pour définir les grands types d'appropriations foncières.

repoussés par plus fort qu'eux. Au hasard des regroupements historiques, on trouve des villages exclusivement bozo et des villages mixtes où ceux-ci cohabitent, dans des quartiers différenciés, avec les autres groupes mentionnés. Les Bozo conservent largement l'apanage de l'activité halieutique, à laquelle ils associent le plus souvent l'agriculture. Tous exploitent les mares et les chenaux de leurs finages, les riverains ont évidemment un accès privilégié, éventuellement exclusif, au fleuve, selon les conditions foncières locales.

La production, l'accumulation et la consommation s'effectuent principalement au sein de l'unité domestique dite "marmite" (*koru*). Celle-ci peut, selon le cas, se réduire à une famille nucléaire ou constituer une famille polygamique, élargie ou non par la présence de proches parents, ou plusieurs familles apparentées entre elles, verticalement ou latéralement. Il s'agit donc bien, au sens général, de groupes domestiques d'importance inégale (4).

Les membres de la marmite ne produisent pas nécessairement en commun de façon permanente, mais les décisions concernant l'organisation de la production de chacun relèvent du chef de marmite qui en droit, est également bénéficiaire du produit ou du revenu des différentes activités de tous les membres. Il faut, évidemment, faire la part des stratégies possibles d'autonomisation des cadets, et des systèmes de contrôle plus ou moins lâches selon le groupe et l'unité considérés. Quand on parlera de "ménages" ou d'"unités de production" (UP), il s'agira toujours des "marmites" en question (5). Celles-ci sont intégrées dans des patrilignages dits *Kanjoma* ou *Suudu Baba*, dont l'importance, au moins économique, a fortement diminué dans le dernier demi-siècle, en même temps que les cycles halieutiques et l'accès au foncier étaient profondément bouleversés.

(4) Dans la Maasina, les "marmites" tendent vers la famille nucléaire. Sur six cent soixante-dix marmites recensées dans dix villages, on en trouve 9 % ne comptant aucun homme marié, 60 % en comptant un, 20 % en comptant deux, 11 % plus de deux. Sur environ deux cents marmites de deux villages de pêcheurs, on a en moyenne 1,25 épouse par homme marié. Ici comme souvent, la polygamie est plus un idéal qu'un fait.

(5) C'est d'ailleurs la "marmite" bozo qui avait été retenue, quelle que soit sa taille, comme définissant le "ménage" de l'enquête statistique préliminaire.

## CYCLES DE PÊCHE ET SITUATION HALIEUTIQUE

### L'ancien cycle de pêche

On retracera d'abord brièvement le cycle de pêche "traditionnel", qui s'est maintenu jusqu'aux années cinquante (6).

Le Diaka moyen était autrefois en crue entre mi-juin et début juillet. Les mois d'août et de septembre correspondaient à une activité réduite, à des pêches individuelles au harpon, petits pièges, petites nasses sur les rives du fleuve d'abord, dans les plaines ensuite lorsqu'elles s'inondaient. En tout début de décrue, fin septembre-début octobre, on installait sur le fleuve les *kombo* ou *séréwol* (7), pièges fait d'un cordage tendu d'une rive à l'autre, d'où pendaient des lianes comestibles. On y pêchait la nuit, en pirogue et à l'aide de filets triangulaires *sonyo* ou *conowal*, quand les poissons venaient s'alimenter. Des lignages précis étaient propriétaires des emplacements de *séréwol*, et c'est également au niveau lignager que s'effectuait la distribution du produit ; des étrangers au lignage pouvaient y être admis s'il "restait de l'eau" (des places pour les pirogues), contre diverses prestations. Quelques "spécialistes" du *sonyo* le pratiquaient la nuit, individuellement, à proximité des rives. Cette pêche semi-individuelle (un piroguier et un pêcheur minimum) continuait d'ailleurs à s'exercer jusqu'à l'étiage, entre les séquences plus importantes.

Vers la mi-octobre, la force du courant diminue et la décrue s'amorce progressivement (elle sera franche à la mi-novembre). Des pêcheurs d'amont érigeaient alors sur des drains des plaines leurs immenses barrages de terre *ganga n'ro*, flanqués de déversoirs, où ils pêchaient au filet triangulaire *gambo* ou *cequal*, en versant la redevance *manga-ji* (voir chap. 2.5), soit un tiers des prises, aux propriétaires des plaines.

(6) Se reporter au tableau 1 qui met en regard les deux époques. Nous utilisons ici le calendrier grégorien par souci de simplicité, mais les pêcheurs se réfèrent au calendrier lunaire ou stellaire (27 étoiles de 13 jours et une étoile de 14 jours) pour les découpages les plus précis. On trouvera le même cycle en calendrier stellaire dans Fay, 1990 a. Pour la description des engins, se reporter au chap. 2.3. Pour plus de détails sur chaque type de pêche, cf. Daget, 1949 et pour les modes d'organisation socio-techniques et la répartition du produit dans la Maasina, cf. Fay, 1989 b.

(7) Les Bozo de notre zone sont devenus presque exclusivement poulphones, mais conservent des séries de termes en bozo.

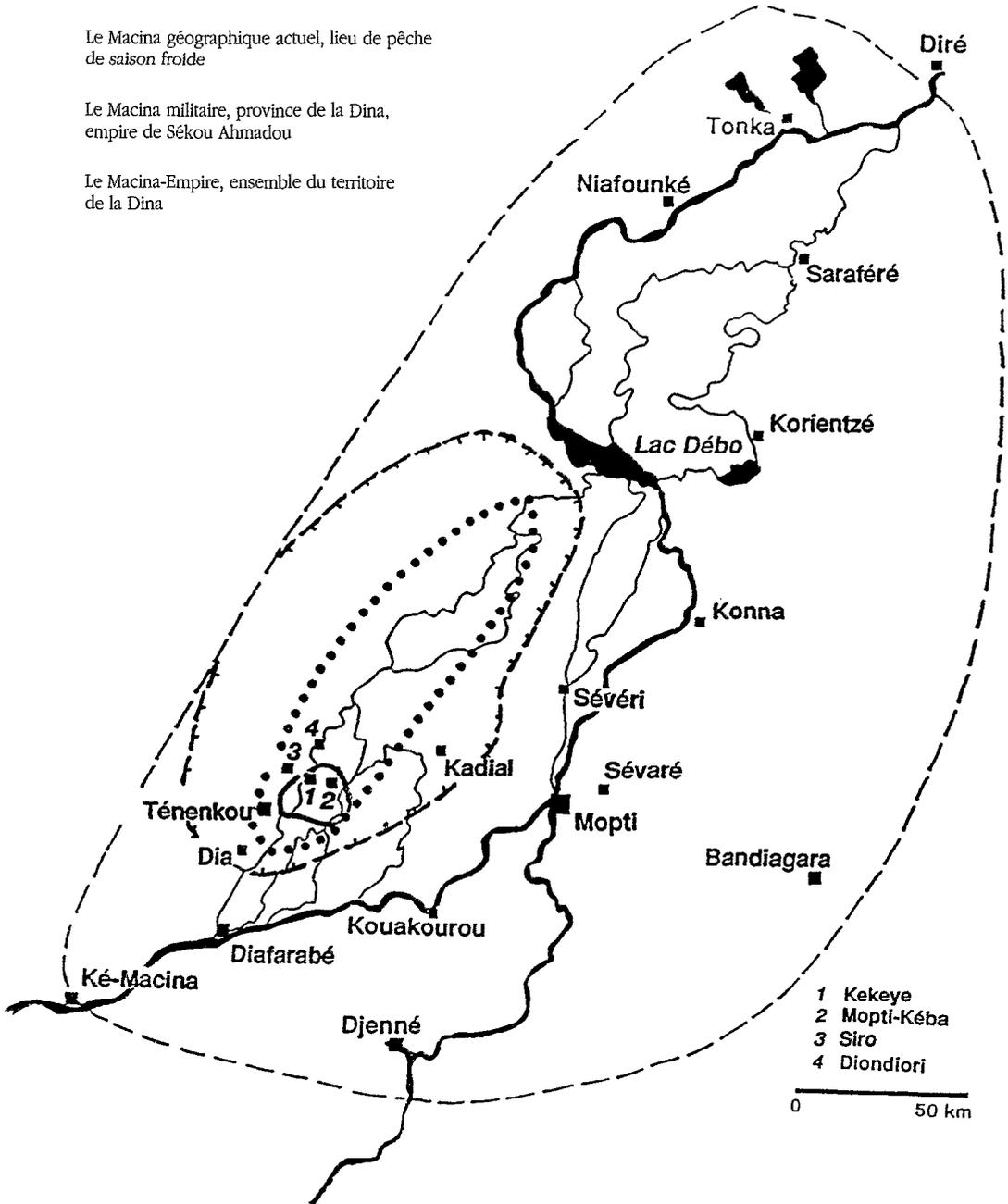
**FIGURE 1 : les quatre Macina (Maasina).**

Le Macina historique. Noyau de la fédération *arbé* (Diallo-dikko)

Le Macina géographique actuel, lieu de pêche de saison froide

Le Macina militaire, province de la Dina, empire de Sékou Ahmadou

Le Macina-Empire, ensemble du territoire de la Dina



C'était ensuite le temps de la pêche *songèrè*, où l'on capturait sur les rives du fleuve les sardines *tineni* qui quittaient la plaine, à l'aide du même *cegual*. Cette pêche était accessible à tous, mais dans un ordre hiérarchique déterminé, les lignages *kéo tuu* ("propriétaires" de sections de rive) (8) jouissant de préséances qui leur assuraient un meilleur rendement. Les autres pêcheurs du finage descendaient ensuite, précédant eux-mêmes les étrangers. Si, sur une section, un *sérewol* était toujours en place, il était prioritaire et l'on attendait pour pratiquer le *songèrè*. Ce dernier se poursuivait jusqu'à la mi-janvier, les bancs de sardines de provenance plus ou moins lointaine se succédant à des dates précises (cf. Daget, 1949 a).

Dès la fin novembre, en même temps qu'arrivait la saison froide, avaient commencé les pêches de barrages aux embouchures des chenaux. Ces barrages sont faits de *seccos* où s'intercalent des grandes nasses *papolo*, qui emprisonnent les poissons (beaucoup de silures à cette époque) regagnant le fleuve à la suite (et à la poursuite) des *tineni*. Cette pêche semble avoir été introduite par les pêcheurs d'amont, et principalement pratiquée par eux, mais, juridiquement parlant, la mise en place des barrages était l'exclusivité des lignages "propriétaires de chenaux". La distribution du produit se faisait donc selon des systèmes complexes de parts prenant en compte le nombre de nasses et la participation respective à la construction du barrage. Dans tous les cas, le lignage "propriétaire" percevait au minimum le *manga-ji* déjà évoqué. On le percevait aussi pour les barrages de nasses géantes *diéné*, exclusivité des Bozo de Dia et Dia-Kéra, et qui sont apparus dans le Delta vers les années 1920.

Après un temps de latence, dans la seconde partie de février, la décrue était bien avancée dans le fleuve, qui se barrait progressivement de bancs de sable. On pratiquait alors dans les fosses profondes le *tanga-mu* (littéralement "pêche ensemble"), pêche collective au sens strict (9). Les pirogues se faisaient face puis naviguaient l'une vers l'autre (10), les pêcheurs opérant à terme la jonction de leurs *sonyo* pour reverser les captures dans leurs embarcations respectives. Cette pêche occupait peu de temps au total, une journée par bas-fond, mais pouvait, au hasard de l'assèchement irrégulier des fosses, s'étendre jusqu'à la mi-

(8) Cette "propriété" se limitait en fait à la priorité évoquée et pour cette pêche seulement. (cf. Fay, 1989 b).

(9) La littérature a par la suite utilisé ce terme pour désigner les grandes pêches d'étiage. (cf. *infra*).

(10) D'amont en aval ou sur la largeur du fleuve, selon la taille de celui-ci.

mars. Elle était accessible à tous, sous réserve de la possession, de l'emprunt (généralement dans le lignage) ou de la semi-location (contre une partie du produit) d'une pirogue. Les lignages pêchaient néanmoins dans un ordre et à des emplacements déterminés, et dans certains villages le nombre de lignages participants pouvait être limité.

Venait ensuite un temps mort d'un mois environ, avant les "grandes pêches" (*myè buron*) auxquelles participaient librement tous les pêcheurs, ainsi que les agriculteurs *rimaïbé* des villages voisins. Ces pêches d'étiage dans les sections du lit mineur se faisaient traditionnellement à pied, ou plutôt à la nage et en plongée, à l'aide de la double grande époussette (ou "filet-poche") *kobajo*, une journée étant consacrée à chaque section. Les pêches individuelles ou semi-individuelles (*kobajo* et *sonyo*) se poursuivaient en même temps sur le fleuve. Puis les villageois se tournaient vers les mares, équipés de harpons, de petites nasses coiffantes *kango* et de divers dispositifs de piégeage, en laissant éventuellement des Somono de villages proches achever de "vider le fleuve" avec leurs grands filets.

La pêche - fructueuse - des mares impliquait ou non le versement d'un tribut au "propriétaire", selon la nature et l'histoire du lieu (11). Elle se poursuivait jusqu'à la crue du fleuve, ou même jusqu'à l'inondation des plaines pour les mares les plus lointaines.

## Le cycle de pêche actuel

On a déjà décrit (chap. 2.3) les grandes modifications dans la panoplie de pêche depuis les années cinquante, l'apparition d'un équipement moyen (filets, palangres, éperviers) individualisé et relativement déqualifié. En un sens on pêche plus (multiplication d'engins plus prédateurs, plus grande extension des périodes d'application), au moins globalement, même

(11) Dans beaucoup de villages, on distingue les bas-fonds des chenaux, sous l'autorité des maîtres de chenaux, et les dépressions dans les plaines. Mais certaines grandes dépressions palustres ont pu être réservées, à la suite de décisions impériales et/ou de conflits, à des villages ou des groupes donnés, ce même si elles étaient situées loin de leur finage (cf. Fay, 1989 a). Inversement, si les petits barrages de décrue et de crue sont réservés aux propriétaires des bas-fonds de chenaux, les pêches finales sont souvent d'accès gratuit ou peu onéreux (deux ou trois des plus gros poissons), ce au moins pour les membres d'un même village. Le propriétaire de la mare se voyait généralement attribuer le privilège d'y pêcher pour son autoconsommation avant les pêches collectives, y compris, éventuellement, pendant les périodes de défens.

si la rentabilité par unité de production tendait progressivement à baisser. En un autre, les nouvelles formes de pêche, moins actives, libéraient du temps de travail. Avec la sécheresse, on observe la quasi-disparition des pêches liées à de fortes inondations, à l'importance des stocks et à des mises en œuvres très collectives. On a évoqué (ibid) l'avènement conjoint d'une série de petits engins relativement peu coûteux et très prenants (petite senne plombée *kipi*, nasses *durankoro*). Insistons ici sur les changements induits dans les rythmes et l'intensité de la pêche.

Les nouveaux engins ont d'abord pu être utilisés à des périodes creuses, puis se substituer à l'ancienne panoplie avec les modifications du régime hydrologique. Les filets maillants (le plus souvent dormants dans la zone, aisément transformables en dérivants quand le courant baisse) étaient ainsi utilisés dans le fleuve à l'ancienne saison morte qui séparait le *songèrè* du *tanga-mu* (tabl. 1). En début de crue dans le fleuve puis dans les plaines, ils se sont progressivement substitués, avec les palangres (en jouant respectivement sur le lestage et la taille des hameçons) aux harpons et *kango*. En décrue, les deux sortes d'engins sont installés rapidement depuis que le *songèrè* a disparu, et restent en place jusqu'à ce que le fleuve soit coupé par les bancs de sable, que les poissons stagnent dans les fosses fluviales, que les algues et les grenouilles pullulent, et que s'instaurent les mises en défens. Pendant la même période, l'épervier s'impose sur les eaux peu profondes et claires, les rives du fleuve en début de crue et pendant toute la décrue. En saison sèche, quand tous ces engins voient leur emploi diminuer (12), les sennes pour les mieux équipés (en fait, à de rares exceptions près, elles appartiennent aux migrants et non aux locaux) (13), les *kipi* et les *durankoro* (seuls ou en barrages dits *lègos*) pour tous permettent de pêcher les bas-fonds ou de traquer le poisson de façon adaptée aux sous-milieux appauvris.

## Nouvelles contraintes

Toutes ces dernières années, la crue du Diaka aval a lieu vers la mi-juillet, soit, d'après les dires des pêcheurs avec presque trois semaines de retard sur

(12) Mais la variété des milieux fait qu'ils ne disparaissent jamais totalement : le calendrier qui, pour des raisons de lisibilité, indique les grands moments de mise en œuvre de chaque engin, est trompeur sur ce point.

(13) Un recensement effectué auprès de 370 ménages des villages déjà cités indique que 3 % seulement d'entre eux ont des sennes.

les années soixante. La décrue est rapide et souvent brutale. Les pêches de crue dans les plaines sont réduites (les variations du débit du fleuve ont des effets massifs sur la surface d'inondation), les chenaux sont peu inondés et les barrages, qui n'intéressent d'ailleurs qu'une minorité de pêcheurs, peu nombreux. En novembre, les Bozo s'installent massivement dans des campements fluviaux. Si le calendrier indique la mi-février comme limite des pêches fluviales de saison froide, en 1989 le rendement était devenu très faible dès la deuxième semaine de janvier. Ce rétrécissement de la meilleure période de pêche renforce la pression budgétaire liée à l'équipement. On commence à renouveler celui-ci en septembre si possible, au plus tard pour la mi-novembre, et on compte sur les pêches de saison froide pour rembourser les crédits (14). À la même époque les impôts seront exigibles. En même temps, l'activité de pêche est plus étalée sur l'année et plus centrée sur le Diaka. Les temps morts qui séparaient les grandes pêches de saison froide et celles d'étiage (seulement meublées par des pêches individuelles au *sonyo* et un faible temps de *tanga-mu*) ont été supprimés, en amont par la pratique de l'épervier et par la pose des filets et des palangres, en aval par la mise en place rapide des *kipi* et des petites nasses sur des milieux fluviaux rapidement asséchés. La pêche des mares est maintenant quasiment terminée en juillet, et en général les pêches d'étiage ne sont plus d'un grand rapport pour les petits pêcheurs de finage, faute d'un milieu hydrologique convenable. Vient donc le moment de la concentration maximale au village, pour affronter la soudure, tenter de renouveler les engins et pratiquer les petites pêches de crue. Finalement donc, la sécheresse se traduit pour les pêcheurs locaux par une saison courte et intense de pêche où se joue l'équilibre budgétaire annuel, entourée de plus faibles mais constantes pratiques halieutiques en milieu (semi) permanent.

Notons la présence massive d'étrangers au finage lors des pêches de décrue et, moindrement, des pêches d'étiage. Depuis les années soixante, les pêcheurs d'amont qui avaient intensifié leurs migrations s'arrêtaient dans le Maasina pour y pêcher les plaines (barrages au *ganga* sur les drains, barrages de seccos à l'embouchure des chenaux, barrages de grandes nasses *diéné*) et le fleuve (filets, palangres, éperviers, nasses *diéné*) sur le chemin des lacs. Avec la sécheresse, les migrants ont diminué en valeur absolue.

(14) Une enquête effectuée sur soixante ménages montre que 70 % des échéances initialement prévues (beaucoup sont dépassées) se situent entre octobre et février.

**TABLEAU 1 : cycles halieutiques et agricoles (Maasina).**

MOIS	PECHE TRADIT.	PECHE ACTUELLE	AGRICULTURE	DIVERS
SEPT <b>crue plaines</b>	Plaines : harpons, petites nasses. Fleuve : Séréwol	Inactivité petits filets dans plaines	Réc. riz sauvages, bourgou, nénuphars.	D E S SOUDU- RE. 22 Sept.
OCT Pet. pêche	Sonyo (fleuve)+ G A	filets plaines/mares durankoro sur drains	Récolte	H. 60 : départ aux lacs ach. engins
NOV <b>Décrue S.Froide</b>	S N (plaines) O G N A	Chenaux et mares (seccos, kipi, ép.) puis départ fleuve	Hâtif	<b>Campe- ments sr fleuve</b>
DEC Grandes pêches	G S D E E I R C + E	filets et palangre sur	Récolte  Tardif	Trav. T boeufs R O
JANV	E C N (rives) O E (chenaux)	le r fleuve s (ri ves)		Im pôt C
FEVR <b>bancs de sable</b>	Tanga  Sonyo		Battage	+ Remb. crédits. <b>DEFENS</b>
MARS <b>S.Sèche</b>	mu	Pêche bas- fonds fluviaux K S I E		mares + sect. flve <b>Ponc</b>
AVRIL moins rent. act.	K O B	puis P N I N Pêche + E	L A B	grai nes résér- <b>tions sur</b>
MAI	A J O fleuve) M	des mares L S A G O	O U R S	sau- va- ges ces cé réales
JUIN <b>Hiver nage</b>	Sennes Somono A R E	S (év. éperv.)	+ se	
JUILLET <b>Crue fleuve</b>	( harpon, kango, barrages)	Mares lointaines+ Filets, palangres durank dans fleuve	ép er	mis <b>Retour village.</b>
AOUT Morte saison		puis dans chenaux. sur rives	vi er Désherbage.	"point" agr. <b>SOUDU RE</b>

**Correspondances calendrier grégorien-calendrier stellaire :** Al Dabara (14/5-26/5), Al hana (27/5-8/6), Al Hada (9/21/6), Al Dyira (22/6-4/7), Anna Sara (5/7-17/7), Al Tarfa (18/7-30/7), Al Zaba (31/7-13/8), Al Karsa (14/8-26/8), Al Sarfa (27/8-8/9), Al hiwa (9/9-21/9), Al Sima Fayna (lobbèl) (22/9-4/10), Al Uru (5/10-17/10), Al Zabana (18/10-30/10), Al Galba (31/10-12/11), Al Ikiri (13/11-25/11), Al Sahula (26/11-8/12), Anna Aïm (9/12-21/12), Al Bada (22/12-3/1), Saada Jabi (4/1-16/1), Saada Balagi (17/1-29/1), Saada Sudu (30/1-11/2), Saada Logobi (12/2-24/2), Farbu Mugadati (25/2-9/3), Farbu Miakiri (10/3-22/3), Balmal (23/3-4/4), Al Mudu (5/4-17/4), Al Buddéhin (18/4-30/4), Al Sureya (1/13/5).

Mais la concurrence accrue dans les zones lacustres, ainsi que l'inondation relativement privilégiée de la zone (15) fait qu'ils s'y sont attardés plus longtemps, qu'un certain nombre s'y sont fixés en campements permanents (16), et que, la ressource ayant globalement diminué, leur présence peut atteindre un seuil critique. En décembre 1987, puis en décembre 1991 (dans la seconde moitié du mois pour les deux passages), au moment de la multiplication des campements sur le fleuve, nous avons effectué deux recensements de ceux-ci sur un finage situé entre Nyasso et Toguéré-Koumbé (fig. 2). Cette zone compte environ cinq cents "marmites" ou unités de production de pêcheurs locaux, réparties en plusieurs localités (Koubi-Téra, Koumbé-Saré, Tibi-Taba, Kombé, Toguéré-Koumbé, Kamaka-Sebbé, Nyasso). Sur environ trois cents unités de production réparties dans une trentaine de campements, on trouve respectivement 70 % et 80 % d'étrangers au finage, dont 23 % d'étrangers installés en campements permanents (17), les autres étant presque tous des ménages complets en migration. Les migrants provoquent donc globalement un accroissement de 50 % de la population de pêcheurs présente sur le finage. Les allochtones sont presque exclusivement composés de pêcheurs du Diaka-amont (18). La plupart d'entre eux pêchent avec la panoplie moyenne. Lors des pêches d'étiage, les allochtones seront moins nombreux mais généralement beaucoup plus équipés que les locaux, notamment en grandes sennes, y compris ceux des campements permanents.

(15) Pour des raisons géo-hydrologiques, la plaine maasinanké, dans le cadre de l'assèchement général, est une zone de rétention d'eau et constitue une sorte de "réservoir à poissons" entre octobre et janvier.

(16) Rappelons (Voir chap. 2.5) que si ces nouveaux résidents ne sont plus des "migrants" au sens descriptif, les critères sociologiques et économiques qui les opposent aux pêcheurs de finage locaux sont toujours exactement de même nature. On peut donc continuer à les considérer comme tels, de ce point de vue.

(17) Principalement depuis la sécheresse : la moitié environ entre 1980 et 1990, un tiers entre 1973 et 1980, les autres avant 1973.

(18) En 1987 et 1991, respectivement 40 % et 20 % de Diafarabé ; 35 % et 40 % de Dia, Dia-Bozo et Dia-Kéra, 20 % de Noh et 5 % et 10 % de la zone comprise entre Mopti et le Débo. Ces noms désignent ici les villages eux-mêmes et les villages qui les environnent. La moindre présence des migrants de Diafarabé en 1991, année halieutique faste, s'explique par le fait qu'ils sont partis plus rapidement au Débo. La même raison explique qu'il n'y ait pas plus d'étrangers en 1991 qu'en 1987, alors que les migrations se sont amplifiées.

## DROITS DE PÊCHE : LE FONCIER HALIEUTIQUE

Les problèmes globaux liés au foncier halieutique, aux maîtrises d'eau et de pêcheries, à l'articulation entre droit traditionnel et législation moderne, aux rapports entre pêcheurs locaux, pêcheurs allochtones et État, ont été largement exposés dans le chapitre 2.5. On se contentera donc ici de mettre rapidement en valeur les principales caractéristiques régionales, au passé et au présent. Pour ne pas alourdir cette présentation, on ne s'appesantira pas sur des études de cas, qu'on peut trouver dans Fay, 1989 b et 1991.

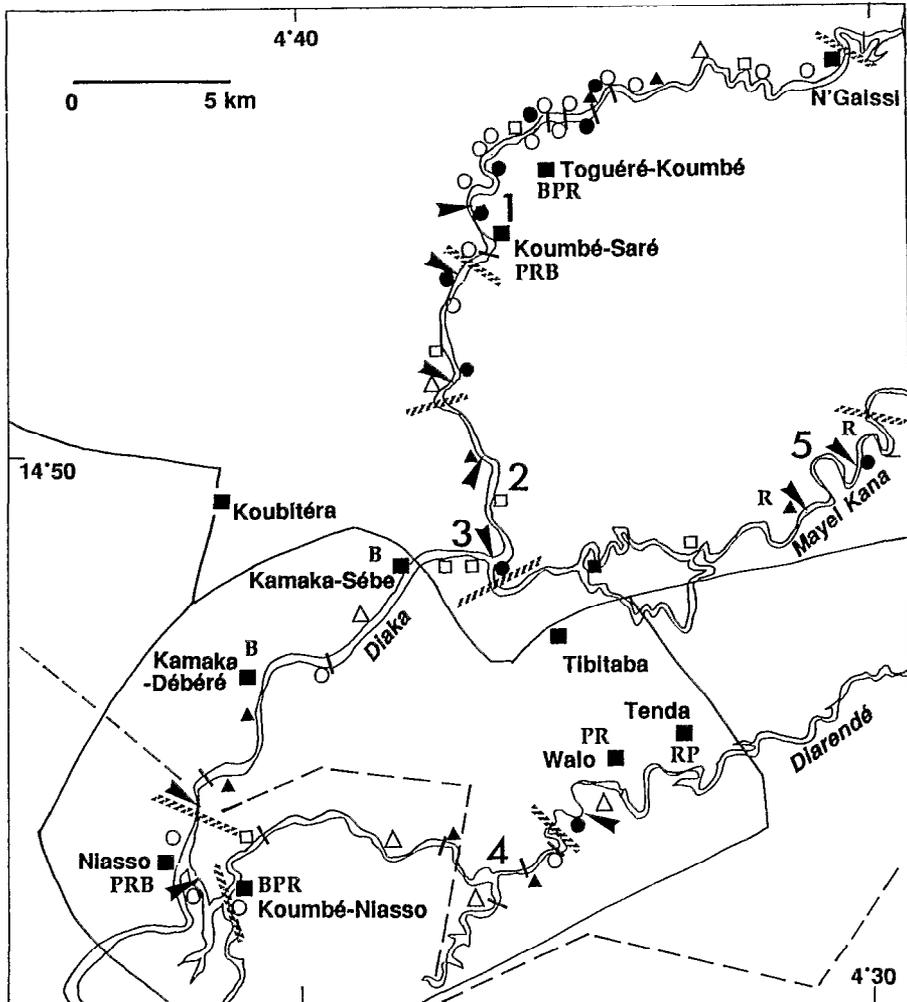
### Les droits "traditionnels"

La mosaïque des droits lignagers "traditionnels" est complexe et devrait être détaillée pour chaque sous-région et chaque village. Ils peuvent être acquis par primo-installation ou par alliance matrimoniale, être concédés par des maîtres d'eau ou des pouvoirs impériaux successifs (dans le Maasina il s'agit principalement des Arbé, la Dina ayant opéré peu de changements), être conquis à la suite de coups de force politiques, militaires ou symboliques (luttres contre des génies malfaisants). Globalement, ces droits dessinaient une réalité à deux niveaux :

- Entre groupes : chaque "eau" (section de fleuve, chenal, mare), relève d'un lignage maître d'eau ou de pêcherie (cf. chap. 2.5) ayant acquis cette qualité par une des procédures énoncées. Par ailleurs, chaque groupe de pêcheurs dispose d'une aire de pêche où il exerce objectivement son art. Mais chaque groupe n'en "possède" pas pour autant les eaux. Un lignage peut disposer de la maîtrise d'eau pour une très longue section de fleuve (19) où sont installés d'autres groupes de pêcheurs. Ces groupes dépendent de l'autorité du village "maître d'eau" ; dans le Uro N'gya, on les nomme *borngo*, terme qui désigne originellement l'enfant ou le jeune homme qui suit un pêcheur en portant ses engins, et, donc, par extension,

(19) On parlera alors du "fleuve de" ce lignage... ou du village où il réside. Les droits sur l'eau sont toujours lignagers, le "maître d'eau" ou de pêcherie étant le représentant de son lignage, le plus âgé de celui-ci ou le plus âgé d'une lignée privilégiée. Quand on parle des "eaux d'un village", il s'agit soit d'une approximation (il s'agit des eaux dans lesquelles pêchent les villageois, mais qui relèvent d'un ou plusieurs lignages précis de ce village), soit du "droit d'autosubsistance" accordé par la loi aux villages riverains.

FIGURE 2 : les finages de pêche de la région de Toguéré-Koumbé.



—	Limites d'arrondissement	—	Limites des eaux attribuées
—	Limites de Toubal	▲	Emplacements des barrages diéné
■	Villages		Barrages de chenaux (nasses papolo ou durankoro)
□	Campements d'autochtones		Groupes socio-ethniques:
○	Campements d'"étrangers"		B Bozo
△	Campements mixtes		P Peul (nobles et castés)
▲	Campements permanents		R Rimaïbé

*Quelques exemples d'enchevêtrement des droits sur l'eau :*

1. Koumbé-Saré est installé sur les eaux de Toguéré-Koumbé, mais a ses propres eaux en amont.
2. Enclave sur les eaux de Kamaka-Sébé, attribuée à Tibitaba comme "prix du sang".
3. Le barrage de diéné, à la confluence, est géré en commun par Kamaka-Sébé (maître de cette section du Diaka), par Tibitaba (maître de la section du chenal) et par Koumbé (ancien propriétaire de tout le finage).
4. Les eaux du chenal principal relèvent de Koumbé, mais les chenaux secondaires et les barrages sont gérés par des familles de Kamaka-Sébé, qui les ont hérités de leurs ancêtres.
5. Les campements rimaïbé sont installés sur le chenal par les maîtres d'eau bozo pour "surveiller leurs eaux".

une sorte de vassal de pêche. Outre le droit de pêcher, ces *borngo* disposent souvent de prérogatives sacrificielles mineures, mais toute décision d'importance concernant les eaux (sacrifices fondamentaux ou occasionnels à l'occasion de troubles cosmogoniques ou sociaux, accueil d'étrangers, formes nouvelles de pêche) doit être prise, ou sanctionnée, par les "propriétaires". Les villages bozo du Ponga étaient souvent aussi des vassaux des dépendants des *Arbé* (*Komongallu*, *Macubé Arbé*), même si l'autorité de ceux-ci se limitait en général au prélèvement des plus beaux poissons des pêches des mares en étiage. Enfin, dans chacun des petits états fédérés par les *Arbé*, ceux-ci ou leurs représentants avaient établi les règles des pêches collectives des fleuves, et notamment de la participation à ces dernières de leurs captifs de culture. Des responsabilités très précises d'organisation étaient distribuées.

- Entre lignages d'un même groupe de pêcheurs : ces droits se définissaient, on vient de le voir, comme des *préséances* (cas des pêches *songèrè* et *tanga-mui*), des *privileges* (cas de certaines pêches de mares) ou des *exclusivités* (cas de la pêche *séréuol* et des différents types de barrage) (Fay, 1989 b). S'il est vrai que les barrages et les *séréuol*, lieux des exclusivités, étaient certainement parmi les meilleures pêches annuelles (20), il faut noter qu'ils n'occupaient qu'une faible partie du cycle halieutique et que les emplacements adéquats étaient en nombre limité dans chaque finage, ne pouvant permettre dans tous les cas la pêche de tous. Pour toutes ces raisons, le produit de ces pêches ne représentait qu'une faible partie de la production totale de pêche.

Les avantages apportés par les divers privilèges étaient donc conséquents, et réactualisaient régulièrement une hiérarchie socio-lignagère, mais ne représentaient nullement une forme de monopole sur les stocks. Autre chose était évidemment l'accès inégal des membres du lignage aux types de pêche mises en oeuvre par ce dernier, reflétant l'habituelle hiérarchie, dans les sociétés lignagères, entre aînés et cadets, et son habituel glissement vers une hiérarchie entre lignées aînées et cadettes. Mais en fin de compte les différences existant entre groupes de pêcheurs dans l'accès à des finages plus ou moins étendus et plus ou moins poissonneux, et dont on a vu les origines historiques, étaient beaucoup plus déterminantes pour les membres respectifs de ces groupes.

(20) Les modes de distribution des droits sur les chenaux sont d'ailleurs très divers, des lignages différents pouvant disposer d'emplacements de barrage différents sur un même chenal, ou "partager" un même emplacement en alternant annuellement (un an sur deux) ou "cycliquement" (barrage de crue/de décrue).

## Les droits actuels

Dans l'ensemble du Delta Central (*cf.* chap. 2.5), le système des droits sur les eaux a été modifié par trois facteurs d'égale importance : les nouveaux types de pêche, les tentatives de réglementation nationale du secteur et la sécheresse. Dans le Maasina plus particulièrement, la nouvelle panoplie standardisée et le recentrement sur le fleuve ont évidemment déstabilisé le système réglé qui projetait la hiérarchie lignagère sur des modes et des temps de pêche précis :

- Entre autochtones et sur le fleuve, la nouvelle différenciation obéit à deux facteurs : la puissance de pêche inégale des unités de production, directement liée à leur force économique, et les priorités d'emplacements, reflétant les rapports de force à l'intérieur des villages, de façon implicite ou négociée en cas de conflit. Ces rapports de force tiennent d'ailleurs autant à la puissance économique des familles concernées qu'à leur position dans la hiérarchie historiquement produite. Sur le fleuve, les "propriétaires des fosses" sont évidemment avantagés (position et importance de l'équipement) lors de la pêche de celles-ci, mais ne perçoivent de la part des villageois étrangers au lignage que de faibles tributs (quelques beaux poissons). Il en va de même dans les plaines pour la pêche des mares et celle des bas-fonds des chenaux, même si certains de leurs "propriétaires" tentaient, dans les pires années (86-88) et au grand scandale de tous, d'y limiter la pêche des autres lignages. À ce niveau, la nécessité de maintenir la paix sociale et les réseaux d'intermariages font que les choses se passent généralement sans grand heurt, même si on note évidemment une tendance au soutien mutuel entre "forts".
- Les plus gros problèmes vont donc se poser par rapport à la présence massive, à certaines époques, des étrangers au finage. On a vu qu'ils représentaient, surtout en saison froide, un accroissement considérable de la population des finages. On sait (chap 2.5) que leur présence suscite des oppositions, tant sur le partage de la rente qu'ils représentent que sur la décision de les accueillir. Une série de tensions est induite : tensions entre allochtones et migrants lorsque ceux-ci ne respectent pas les règles locales (types d'engins, lieux et dates de pêche) (21), tensions entre les pêcheurs "de base" et les responsables de l'eau

(21) Dans certains finages, l'interdiction autochtone d'engins comme l'épervier est forte. Par ailleurs, face au nombre des migrants, les pêcheurs locaux se déploient dès le début de la saison froide aux différentes limites de leurs eaux pour contrôler l'implantation de ceux-ci, auxquels on fixe des limites géométriques (chap. 2.5).

(responsables locaux - maîtres d'eau - ou administratifs -arrondissement, cercle, eaux et forêts), lorsque ceux-ci accueillent par intérêt des migrants qui concurrencent les pêches locales, et tensions entre les responsables de l'eau pour l'appropriation de la rente.

Étant donnée la complexité déjà évoquée des droits sur l'eau datant de plusieurs époques et engageant des séries de pouvoirs différents, on va donc voir se manifester dans des conflits actuels toutes les différentes priorités ou responsabilités historiquement posées, d'autant que les différents pouvoirs, dans le Maasina (maîtres d'eau, *arbé, dina*), se sont plutôt superposés qu'ils ne se sont remplacés. Du point de vue de l'accès au foncier, ce sont donc des ensembles-gigognes de pouvoirs hiérarchisés auxquels on a affaire, avec des hiérarchies tributaires correspondantes. Se dessine ainsi une compétition généralisée pour l'accès à la ressource et pour la captation de la rente prélevable sur le dit accès, qui ne peut se comprendre qu'en connaissant intimement l'histoire du finage considéré. On invoque synchroniquement des séries diachroniques de droits hiérarchisés, ce qui donne aux réunions de conciliation chez les responsables administratifs une tonalité cacophonique, voire franchement surréaliste. On retrouve cet état de fait autour de l'accès aux terres, encore complexifié par l'articulation de différents secteurs de production.

## D'un problème l'autre

Les tributs perçus en fonction de positions lignagères se sont transformés en séries de rentes de situation versées en monétaire, autour de la présence migrante (voir chap. 2.5). L'existence en soi de ces rentes est sans doute choquante, notamment en regard des exigences d'un état de droit et de l'intégrité de la fonction publique, mais elle pourrait ne représenter après tout qu'un problème mineur, si l'on considère qu'en l'absence d'abus caractérisés, les uns sont aussi d'accord pour les verser que les autres pour les recevoir. La peur des génies d'eau reste vivace, et celle, conséquente, des (vrais) maîtres d'eau. Comme on l'a déjà remarqué (chap. 2.5), les discours sur les "envahisseurs" du sud sont aussi idéologiques que ceux sur les "profiteurs" du nord. Dans le cadre de crues réduites, il est d'ailleurs matériellement impossible de souhaiter le plus grand effort de pêche possible de l'ensemble des pêcheurs du Delta, ce sur des finages appauvris.

Le système de compensation qu'instaure la rente pour l'usage de finages étrangers pourrait donc, s'il n'était détourné par d'autres facteurs, être un gage de paix sociale. Dans certains villages, une bonne moitié du *manga-ji* monétaire (après versement de leur part aux vieux des lignages importants) intègre la caisse

villageoise, et servira à financer des investissements collectifs. On peut aussi "pêcher" différentes sections de fleuve en étiage (c'est-à-dire concrètement les faire pêcher par des possesseurs de sennes qui reversent 1/3 ou la moitié des prises) au bénéfice de la caisse villageoise, du maître des eaux, d'une famille dans la détresse, du paiement des impôts du village... et dans un cas du chef d'arrondissement pour qu'il tolère les autres opérations.

Mais ce système est moins bénin lorsque les conflits sont entretenus au lieu d'être réglés par les instances officielles (voir chap. 2.5), et lorsque, d'autre part, le système fausse l'ensemble de la pratique halieutique des pêcheurs locaux. En effet, on a vu que l'accueil des migrants peut se faire au profit de quelques-uns, éventuellement non-bozo. Ceux-là imposent alors une concurrence déloyale aux autres, qui, vu le nombre de pêcheurs migrants sur le fleuve en décrue, ou après passage de leurs grandes sennes en étiage, n'ont plus grand chose à pêcher. Cet état de fait rend d'ailleurs nécessaire de s'interroger sur des pratiques "traditionnelles" réinvesties par l'autorité nationale, comme les mises en défens. Celles-ci empêchent souvent les pêcheurs de prélever le poisson, et ce, pour le principal profit des étrangers qui viendront en étiage avec de plus gros moyens qu'eux, et des responsables qui prélèveront la rente. Il faut naturellement considérer la question sur chaque finage particulier.

---

## SYSTÈMES DE CONDITIONS ET D'ACTIVITÉS

### Migrations, pluri-activités

Dans les années cinquante-soixante, avec l'apparition des palangres, les pêcheurs *maasinankobé* ont pratiqué une migration de début de décrue vers les lacs, revenant progressivement pour la pêche au *songèrè* ou au *tanga-mu*. Ces migrations ont pratiquement cessé avec la sécheresse et la concurrence accrue dans la zone lacustre, ce d'autant qu'elles correspondent à l'époque des premières récoltes.

Les migrations extra-deltaïques, pratiquées depuis les années cinquante, se sont fortement amplifiées avec la sécheresse. D'après un recensement effectué sur 670 UP (unités de production) bozo réparties dans dix villages, on compte environ un migrant pour trois UP, ce qui est conséquent en regard de la petite taille de celles-ci. Notons que les Bozo ne migrent pas plus que les autres groupes de la zone (sur 160 UP de Peuls nobles et castés, on compte 1,2 migrants pour trois UP). Ces migrants se trouvent surtout en Côte

d'Ivoire (65 %), puis à Bamako (15 %) et dans d'autres pays africains (Gabon, Burkina-Faso, Sénégal, Nigéria, Cameroun, Mauritanie, Ghana, Libéria, Guinée... et deux manoeuvres à la Mecque : 14 % au total) ; on en trouve 6 % seulement dans d'autres régions du Mali, mais il est probable qu'avant que les pêches au barrage de Sélingué deviennent moins rentables, cette proportion était plus élevée. L'écrasante majorité des migrants (80 %) pratique - ou déclare pratiquer - la pêche sur le lieu de migration, les autres pratiquent principalement le commerce et, pour les partants à Bamako, le métier de *famiko* (laveur de linge).

Considérons, sur deux villages du Nord-Diaka (Kamaka-Sebbé et Toguéré-Koumbé), l'ensemble des migrations extra-deltaïques présentes et passées effectuées par les villageois vivants (revenus ou non). L'ensemble des deux villages compte actuellement 224 UP. 181 individus ont effectué au moins une migration dans leur vie (dont un tiers environ des actuels chefs d'UP), soit presque un individu par UP en moyenne, et presque 10 % d'entre eux ne sont jamais revenus. Presque la moitié des migrants ont effectué au moins deux départs, un cinquième au moins trois. La plupart de ces migrations ont duré entre deux et quatre ans. Comme prévisible, la moitié de celles-ci a eu lieu entre 1980 et 1990, un quart entre 1970 et 1980, 15 % environ entre 1960 et 1970. Tous les migrants ne participent pas très régulièrement, pendant le temps de leur exode, à l'économie de la famille. Mais ils sont mobilisables en cas de besoin urgent au village (22), et surtout, étant donné le volet important de villageois qui ont migré à un moment ou à un autre, on peut considérer le phénomène comme une des grandes réponses apportées à la crise pendant les deux dernières décennies. Il a aussi manifestement été un des grands moyens d'autonomisation des cadets et d'accélération de la segmentation.

En dehors de la pêche de finage et de l'agriculture, les Bozo pratiquent principalement le commerce (surtout, mais pas exclusivement, de poisson) et sont attirés par le maraboutage. Sur l'échantillon de 670 UP, on en trouve 20 % environ pratiquant des activités autres qu'halieutiques ou agricoles, et parmi celles-ci 50 % de commerçants et 15 % de marabouts, les autres se répartissant entre le transport, le maraîchage, la réparation de motos, radios ou pinasses, la maçon-

(22) Lors d'une course annuelle de pirogue, événement majeur dans le Delta, le village de Kamaka, dans la nécessité de se procurer une nouvelle pirogue, a ainsi expédié des émissaires en Côte d'Ivoire, qui en sont revenus avec une somme considérable. Dans ce cas, l'enjeu était l'honneur du village et il est sans doute apparu encore plus pressant (pouvant davantage compromettre la future réinsertion des migrants) que l'aide aux proches parents.

nerie, la filature, le tressage et la pratique de guérisseur. Mais l'agriculture reste massivement l'activité de complément à la pêche, et c'est par rapport à cette articulation qu'on peut penser les principales stratégies de production et de gestion du budget et de l'approvisionnement.

## Agriculture et approvisionnement

La plupart des Bozo pratiquent principalement la riziculture pluvio-fluviale dans les cuvettes de décrue, moins fréquemment l'agriculture de terre sèche (23). Dans notre zone d'études, cette dernière est pratiquement absente chez les pêcheurs, à l'exception de quelques villages du Ponga éloignés du fleuve.

Dans le Maasina, une partie des pêcheurs cultive depuis trois ou quatre siècles, et la majorité depuis l'époque de la sédentarisation par la Dina, au début du 19<sup>e</sup> siècle. Il s'agissait, dit-on, de "petits champs", dont on parle éventuellement avec un certain mépris, propre à accentuer la revendication idéologique d'un "être pêcheur" fondamental. Mais si l'on précise l'interrogation dans la dizaine de villages enquêtés, il semble que la plupart des familles aient semé environ 50 kg de paddy (24) durant le 19<sup>e</sup> siècle, et environ le double pendant les années soixante (mais un nombre non négligeable semait beaucoup plus), ce qui représente approximativement un demi-hectare et un hectare de surface cultivée. Dans de bonnes conditions moyennes de culture (de qualité de terre, de pluie, de crue et de labour), le rendement au *sauval* est environ de un à quinze ou à vingt (25). Dans les années soixante, une famille moyenne de pêcheurs deltaïques compte

(23) D'après les résultats de l'enquête statistique, sur un échantillon de 358 ménages déclarant avoir récolté, 40 % ont récolté du riz seulement, 35 % du riz et d'autres céréales, 25 % d'autres céréales seulement.

(24) Les pêcheurs utilisent l'unité locale dite *sauval*, qui, selon les villages, peut représenter entre 2 kg et 3,5 kg de paddy. L'unité de semis n'est pas l'hectare, mais le *gafol* et le *kélévol*, unités mixtes qui correspondent à des espaces moyens sur lesquels on sème des quantités moyennes, dans des conditions moyennes de type de terre (qualité, type d'inondation) et de labour. Ces quantités sont d'environ 40 kg (pour le *gafol*) et de 90 kg (pour le *kélévol*) de paddy. Toujours dans des conditions moyennes et d'après nos calculs, un hectare cultivé correspondrait approximativement à un *kélévol*.

(25) Ce qui correspond aux évaluations des informateurs des différents villages, et aux moyennes enregistrées sur 60 ménages du Nord-Diaka pendant trois ans.

environ quatorze personnes (MISES, 1961) et la consommation par personne/semaine est de 3,7 kg de décortiqué (MISES, 1960), soit une consommation annuelle par famille de 2,7 t environ. Sur la base de nos estimations, un semis moyen d'une famille, avec un rendement de un à quinze au *sauval*, donnait environ une tonne de décortiqué, soit plus d'un tiers de l'approvisionnement annuel nécessaire d'après les chiffres de la MISES. Dans notre zone, nous estimons la consommation hebdomadaire moyenne en période d'alimentation abondante à 5,7 kg par personne/semaine, et en période de disette (26) à un peu plus de la moitié. La même récolte couvrirait donc, en moyenne, entre un quart et un tiers de l'approvisionnement. Toujours dans les années soixante, les pêcheurs estiment qu'un canari (50 l) d'huile de *tinèni* pouvait se troquer contre environ une demi-tonne de décortiqué après les pêches de saison froide ; une famille disposait à cette époque d'au moins deux de ces canaris dans de bonnes conditions de pêche, et troquait également entre décembre et janvier une importante quantité de poisson. Un informateur, qui disposait d'une pêcherie au *séréwol*, se rappelle qu'en troquant le produit de celle-ci et celui de la pêche au *sougèrè*, il avait obtenu environ deux tonnes de décortiqué. On ne peut bien sûr prétendre à des estimations très précises, mais on voit qu'une récolte moyenne, associée au troc d'une partie d'une pêche moyenne, permettait de s'assurer au minimum les deux-tiers de l'approvisionnement annuel en céréales, et de conserver le revenu de la vente du poisson pour l'équipement et les dépenses de consommation. On consommait d'abord les céréales obtenues par le troc, puis, environ à partir du début des labours, on entamait la récolte. Il est vrai que l'importance du troc poisson-céréales était telle qu'en cas de très bonne pêche de saison froide, les plus petits agriculteurs pouvaient abandonner la récolte aux oiseaux et courir à la poursuite du *tinèni*. Mais cela ne les empêchait pas, pour la plupart, d'avoir labouré et semé, ce qui montre l'importance égale qu'ils apportaient à une plus grande autonomie alimentaire en cas de pêches plus médiocres. Ajoutons qu'il ne faut pas négliger, dans l'étude de la consommation, l'importance des produits de cueillette. Il s'agit aussi bien des graines de bourgou et des riz sauvages que des nénuphars (fruit et tubercule), qui dans les années de disette peuvent assurer (c'était le cas lors de la soudure 1988) le principal de l'alimentation de villages entiers pendant deux ou trois mois et qui, dans des conditions normales (enquête 1992 auprès de cinquante ménages) sont consommés pendant environ un mois et demi à égalité avec le riz.

(26) Ce qui correspond, pendant le temps de notre enquête, aux années 1987-88 (disette) et 1990-92 (bonnes années).

Dans le cycle ancien (voir tabl. 1), on profitait du temps mort qui suivait la pêche au *tanga-mu* (seulement ponctué par des pêches individuelles au *sonyo*) pour commencer les labours, qui se poursuivaient pendant les grandes pêches collectives au *kobajo*, et le désherbage correspondait aux petites pêches de crue. Les pêcheurs pouvaient être sur les eaux en fin de journée et une partie de la nuit, et le matin aux champs. Tous ne pratiquaient d'ailleurs pas la pêche nocturne, et lorsque le labour était assuré par les pêcheurs eux-mêmes (il pouvait l'être par des manoeuvres agricoles), il faisait l'objet d'une semi-division du travail par classe d'âge (27). Le désherbage était traditionnellement pratiqué par l'ensemble des jeunes gens du patrilignage.

Pendant les grandes pêches de saison froide, au contraire, la coexistence pêche-agriculture posait problème. C'est le moment des récoltes, qui, dans ce type de riziculture, doit obéir à des rythmes intenses et précis, dictés par le rythme d'inondation des parcelles. La phase de pêche est également essentielle, puisqu'on a vu que sa conclusion détermine largement le succès ou l'échec du cycle budgétaire annuel. Pour les UP les plus nombreuses, qui pouvaient diviser le travail et pour les plus aisées, qui pouvaient payer des manoeuvres pour la récolte (qui, de toutes façons, mobilise une main-d'œuvre plus large, et était l'occasion d'une entraide et de dons renforçant les liens familiaux et d'amitié), l'articulation ne posait pas problème. Pour les autres, et en fonction du revenu prévisible de la pêche et du rendement prévisible des champs, il fallait souvent faire des choix. Ceux-ci concernaient, dès le mois de mars, la quantité de semis et les variétés semées (les variétés hâtives, récoltées plus tôt, libèrent plus rapidement pour la pêche (cf. tabl. 1), et, au dernier moment et plus radicalement, la possibilité de récolter. Rentraient également dans les termes de ce choix des traditions culturelles propres aux sous-groupes (28), et, pour chaque UP, les choix d'investissement passés.

Globalement donc, pendant les années soixante, avec l'apparition de la culture attelée, les Bozo du Maasina intensifient l'agriculture (29), d'autant que la nouvelle

(27) Ce sont surtout les aînés qui pêchaient la nuit au *sonyo*, et le matin, ils organisaient le travail des champs des cadets avant d'aller se reposer. Si la famille était suffisamment grande, ils se dégageaient ensuite complètement de l'agriculture.

(28) Une partie des Bozo (cf. chap. 1.2) est constituée de descendants de captifs plus ou moins polyvalents (pêche, agriculture) des empires peuls, qu'il s'agisse de pêcheurs vassalisés ou au contraire de vassaux de culture partiellement mis à la pêche. Les Bozo repoussés dans le Ponga, ayant un moindre accès aux eaux, cultivaient plus.

panoplie libère du temps de travail. De plus, les plaines alentours du village sont bien inondées à l'époque, tendant à faire coïncider zones de pêche et zones de culture. Pour les mêmes raisons, les femmes obtiennent le droit de cultiver des parcelles privées à proximité du village, où elles sèment du riz "blanc" hâtif *Kanèfu*, supportant une faible inondation. Si le labour reste une activité lignagère, il est encadré dans plusieurs villages par une organisation très ritualisée.

Les vagues de sécheresse vont agir par plusieurs biais sur l'articulation, dans la mesure où elles affectent conjointement les deux secteurs. La vulgate deltaïque veut que les pêcheurs se soient partiellement convertis à l'agriculture du fait de la crise. Les difficultés grandissantes d'approvisionnement, dans un système où le troc s'est relativement effondré (30), où le prix des grains comme celui des poissons connaît de très fortes variations inter-annuelles liées au rapport offre/demande, ont effectivement imposé à tous l'idée de la nécessité de cultiver. Mais, d'une part, la plupart cultivaient déjà : sur deux cents UP environ de deux villages du Maasina, près de 80 % cultivaient avant la sécheresse. D'autre part, dans le Maasina ce sont ceux qui cultivaient déjà le plus qui ont agrandi la surface de leurs champs. À l'exception de quelques ménages enrichis par la pêche et qui, sentant le vent venir, ont rapidement investi dans l'agriculture, les autres ont dû renoncer à cultiver ou cultiver moins, revenant à la culture à la houe ou devant louer des attelages puisque les bœufs du ménage étaient morts ou vendus. Sur le même échantillon de deux villages, un quart environ des pêcheurs-cultivateurs avaient arrêté de cultiver entre 1973 et 1986.

Dans la pensée des pêcheurs, "ce sont maintenant les plus riches qui cultivent (sous entendu : le plus)". Excellent résumé de la situation, puisque les contraintes de l'articulation exigent une base solide pour être supportées. Pour des raisons déjà exposées, l'investissement agricole coûte cher (en attelage ou en location), est en concurrence avec l'investissement

(29) Une partie des migrations salariales vers Nyono, à cette époque - bûcheronnage et aménagement du fleuve - a eu pour but d'acquérir charries et bœufs.

(30) Du fait de la crise dans les deux secteurs et du besoin de tous en numéraire. Nous parlons ici principalement pour le Uro Ngya (Nord-Diaka). Dans le Kotya ou dans le Maasina au sens historique restreint (voir infra), il s'est davantage maintenu, du fait de l'importance numérique des agriculteurs en regard des pêcheurs, mais a néanmoins connu une forte baisse. Nous avons d'ailleurs pu constater une recrudescence du troc lors de la dernière très bonne récolte.

engin, et les récoltes occupent un temps précieux pour les meilleures pêches. Si la réussite est aléatoire dans les deux secteurs, le poisson c'est l'argent, celui-ci représente la première nécessité, et l'on était plus assuré, depuis les années quatre-vingt, d'obtenir un minimum de monétaire par la pêche que d'obtenir une quantité conséquente de céréales par la culture : dans de mauvaises conditions, on pouvait ne rien (ou presque rien) récolter. D'ailleurs, à tous les niveaux de la campagne agricole (diversification des parcelles et des espèces, époque et mode des labours et des semis, désherbage plus ou moins intense, mobilisation de main-d'œuvre pour la récolte) on a montré (Fay, 1990 a) qu'étaient systématiquement favorisés les plus aisés et/ou ceux disposant du maximum de main-d'œuvre. Or, l'individualisation des marmites ainsi que l'exode d'une partie des jeunes a mis fin au désherbage lignager collectif, et l'entraide pour les récoltes s'est fortement contractualisée : si elle est toujours l'occasion d'aider quelques proches parents en difficulté, elle est maintenant l'objet d'une rémunération plus réglée et systématique.

C'est pourquoi certains avaient dû abandonner l'agriculture, principalement à partir des années quatre-vingt (sur notre échantillon, environ un quart d'abandons). Mais dès que les conditions hydrologiques s'avèrent bonnes, ils reprennent l'activité. En 1991, après une année faste, on retrouvait presque 80 % d'UP cultivatrices dans nos mêmes deux villages, ce qui représentait un retour au taux d'avant-sécheresse. La même année, une enquête effectuée sur dix villages (670 UP bozo et somono - voir infra) comptait 75 % de cultivateurs, et 8 % d'abandons sans reprise depuis 1973. Pour leur part, 50 % des UP "peules" recensées (31) "cultivent" (ou font cultiver), la moitié de celles-ci depuis la sécheresse. Le semis moyen des UP bozo (très inégal selon le village) est de 300 kg de paddy (nous convertissons les *sawal* locaux, de contenance inégale), soit deux fois et demie plus que les Peuls, mais cinq fois moins que les cultivateurs rimaïbé (échantillon de 30 UP à Fokoloré et Toguéré-Koumbé). Les Bozo sont moins équipés, ne possèdent des bœufs que dans un tiers des cas, louent des attelages à 50 % (Peuls et Rimaïbé se partagent respectivement par moitié entre la propriété et la location) (32).

(31) Sur un échantillon de 102 UP d'éleveurs peuls et d'hommes de caste, Nyeybé et Jambé, à Koumbé-Saré, Toguéré-Koumbé, Jonjori et Walo.

(32) Les Rimaïbé sont évidemment avantagés par leurs liens anciens avec les Peuls. La culture à la daba est quasi inexistante chez eux ; nous englobons dans la location le "prêt d'enfant", fréquent dans le Maasina (prêt d'un enfant pendant la période de labour à un propriétaire d'attelage, contre labour du champ du père de l'enfant).

Ajoutons quelques remarques sur le foncier agricole, que nous n'avons malheureusement pas la place ici d'analyser en détail. C'est sans doute un des points sur lesquels on observe le plus de variations à l'échelle du Delta, et même à celle du Maasina. Contrairement à d'autres sous-régions où les Bozo n'ont pas de terres en propre et doivent la demander aux *jourro* peuls (maîtres des pâturages), dans le Maasina on trouve le plus fréquemment des *nogu-tuu* (maîtres de terre) bozo, avec toutes les fonctions rituelles qui sont classiquement liées à la charge. Mais selon le lieu, les types de pouvoir qui s'y sont exercés et leur degré de perdurance, les terres des Bozo peuvent être plus ou moins vastes en regard de celles réservées aux pâturages ou attribuées par les anciens royaumes peuls à leurs captifs de culture rimaïbé. Anciennement, la terre ne manquait pas, et l'accès aux parcelles des hommes libres sur le terroir villageois ne faisait l'objet que de faibles tributs, peu institutionnalisés (une quantité variable de gerbes au "propriétaire" lors de la récolte). Mais deux facteurs sont de nature à troubler cet état de fait :

- La forte diminution des plaines cultivables (inégalement selon les régions) et, à l'intérieur de celles-ci, des bonnes parcelles (celles dont le rythme et l'intensité d'inondation sont convenables à la riziculture pluvio-fluviale). Des régions entières, comme l'amont du Diaka se sont vues quasiment privées de terres cultivables. Dans d'autres régions, où la terre ne manque pas, comme le Uro Ngya, la plupart des villages ont dû déplacer leur terroir (abandon de terres non irriguées, mise en culture de bas-fonds auparavant incultivables), ce qui n'a pas manqué de soulever la question foncière, du double point de vue du droit d'installation et des droits d'irrigation. La compétition pour les meilleures terres témoigne donc actuellement d'une certaine tension. Entre Bozo, les liens anciennement tissés entre les villages proches permettent souvent de résoudre ces problèmes par le versement de petits tributs. Mais les moins favorisés dans la hiérarchie régionale ou villageoise qui doivent demander des terres hors-groupe, à fortiori les étrangers à la région, se voient confrontés à de très fortes taxes officieuses ou à des dilemmes divers. Dans le Uro Ngya par exemple, des Peuls propriétaires de terres peuvent concéder une parcelle et prêter des bœufs de labour, contre labour d'une autre parcelle à leur profit. Mais la parcelle n'est concédée que pour quatre ans (ce qui est la durée moyenne de mise en valeur), puis retirée et confiée à des Rimaïbé.

- Les espaces de production étaient traditionnellement découpés selon les secteurs : pâturages pour les Peuls, eaux pour les Bozo, terres cultivables en dehors des pâturages pour les Bozo et les Rimaïbé. L'assèchement des plaines, les déplacements de terroirs, l'intensification de l'agriculture tendent à bouleverser cet ordre. Cela peut prendre la forme d'empiètements qui opposent agriculteurs et éleveurs, lorsque les Bozo font mordre leurs champs sur les pâturages

peuls (ou parfois inversement). Mais il arrive fréquemment que tel des multiples *jourro* peuls de divers niveaux cède contre rétribution partie des pâturages à des étrangers (33) pour une mise en culture. Il pose alors problème à son lignage majeur d'une part, aux agriculteurs ou pêcheurs-agriculteurs locaux d'autre part, qui ne comprennent pas pourquoi, si ces terres sont désormais cultivables, elles ne leur reviennent pas de droit.

## Stratégies budgétaires et de production des unités

Une enquête à plusieurs volets (capital technique, activités agricoles et halieutiques, approvisionnement vivrier et consommation, dépenses et endettement) a été effectuée auprès d'une cinquantaine d'UP de pêcheurs bozo, dans les villages de Toguéré-Koumbé et de Kamaka-Sebbé, en trois passages successifs (fin 1988, 90 et 91). Ces villages étaient bien connus dans le cadre d'enquêtes qualitatives sur le foncier, et les UP ont été sélectionnées de façon à être suffisamment représentatives, pour chaque village, de la palette des activités et de la distribution en lignages. On a choisi les périodes d'enquête en fonction des calendriers halieutiques et agricoles, la fin de l'année correspondant aux récoltes et au bouclage d'un cycle d'approvisionnement, et succédant de près à la période de renouvellement des engins (au début des grandes pêches de saison froide). Une première présentation des résultats du premier passage a été faite dans (Fay, 1990 b). Nous donnerons ici les grands résultats de l'ensemble des passages.

### • GRANDS TRAITS DE L'ÉCHANTILLON

Le capital technique-pêche initial (au premier passage) a été estimé, pour les engins rapidement renouvelables ("capital engins") en conservant le prix d'achat initial (les palangres durent deux campagnes maximum, les filets sont progressivement remplacés sur trois ans maximum), et pour les pirogues en considérant la valeur résiduelle, calculée selon un taux de dépréciation dégressif (34). 80 % des UP disposent de filets maillants et de petites nasses *durankoko*, 60 %

(33) Depuis quelques années, des agriculteurs venant de Ténenkou-Jonjori viennent nombreux dans le Uro N'gya pour tenter d'y retrouver de bonnes terres.

(34) On a procédé de façon assez grossière, en généralisant à partir des valeurs à l'achat et des valeurs résiduelles évaluées par les pêcheurs. Ceux-ci font chuter la valeur initiale d'une pirogue de moitié en trois à cinq ans, de 75 % en sept à dix ans, de 85 % en dix à quinze ans.

de palangres, la moitié de petites sennes *kipti* en monofilament, une minorité d'éperviers. Au premier passage, la valeur moyenne du capital-engins est d'environ 85 000 FCFA par UP (dont un quart de crédit non encore remboursé), et la valeur moyenne des pirogues de 80 000 FCFA par UP propriétaire ; mais la moitié seulement des UP en possèdent, et, en données agrégées, leur valeur ne représente qu'un tiers de la valeur totale du capital technique (35). Nous ne tiendrons pas compte ci-dessous de la valeur des pirogues dans l'estimation de la valeur du capital technique ou de son renouvellement.

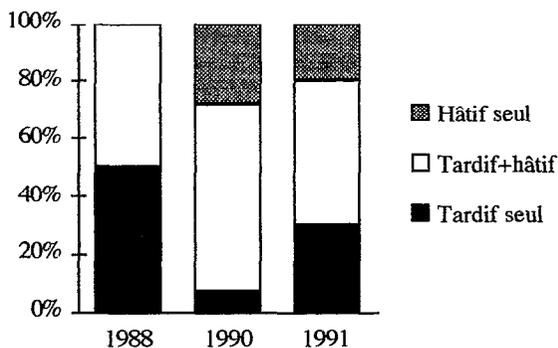
Les valeurs des achats d'engins aux deuxième et troisième passages représentent respectivement un tiers et un quart de la valeur du capital initial, le capital technique est bien renouvelé en trois à quatre ans. Le renouvellement des engins se fait à crédit pour 40 % en moyenne sur les deux passages, et le taux d'endettement relatif (valeur de l'endettement rapportée à celle du capital) est respectivement de 17 % (second passage) et 10 % (troisième passage). 70 % des échéances initialement prévues se situent entre octobre et février (on compte bien sur les pêches de saison froide pour le remboursement des crédits), mais concrètement, au deuxième passage, un tiers seulement des crédits avait été remboursé à la date prévue (près de 80 % au troisième passage, après une meilleure année de pêche). Les crédits non remboursés à temps dataient presque tous d'un an ou plus. La tendance est à repousser le plus longtemps possible l'échéance lorsqu'on n'arrive pas à rembourser à temps, ce qui éclaire en partie les mésaventures des crédits bancaires (cf. chap. 2.3). Les dettes avec dépassement de l'échéance de plus de dix-huit mois sont d'ailleurs particulièrement nombreuses à Toguéré, où un crédit BNDA avait été contracté.

En 1988, deux-tiers des UP seulement avaient cultivé, presque toutes cultivent aux deux passages successifs, ce qui reflète un mouvement d'ensemble dans les villages considérés, au vu des assez bonnes récoltes de 1989. On voit d'ailleurs apparaître de plus en plus de semis de variétés hâtives seules et augmenter les combinaisons de pêche entre deux types de variétés. C'est que les campagnes de pêche sont également fastes, que la récolte du hâtif, plus précoce, libère plus tôt, et que les pêcheurs qui ne cultivaient pas (ou plus) en particulier tendent par prudence à le semer préférentiellement quand ils reprennent leur activité (cf. tabl.2).

(35) Soit un capital technique moyen par unité de 125 000 FCFA (soit 24 000 FCFA par travailleur, une UP moyenne comptant 8,2 individus et 5,2 travailleurs masculins et féminins), dont 65 % d'engins, avec 30 % de renouvellement-engins annuel.

**TABLEAU 2**

Proportion des variétés de riz semées aux trois passages.



La quantité moyenne de semis par UP agricultrice augmente sensiblement d'un passage à l'autre, et surtout le rendement au *sawal* s'accroît considérablement (cf. tabl. 3), jusqu'à la récolte quasi miraculeuse de 1991 (rendement moyen au *sawal* de un à vingt-cinq). Rappelons que beaucoup de pêcheurs-cultivateurs des deux villages (sur notre échantillon, presque la moitié) se sont déplacés sur de nouvelles terres pendant les trois dernières années. Le caractère déterminant de l'investissement, particulièrement au niveau du labour, est net : les propriétaires d'attelages, minoritaires, sèment nettement plus et augmentent leurs semis de façon plus constante que les autres (principalement les locataires d'attelages) (tabl.4).

**TABLEAU 3**

Semis (en paddy), récoltes (en paddy et équivalent décortiqué).

	Passage 1 (kg)	Passage 2 (kg)	Passage 3 (kg)
Semis	173	193	270
Récolte (paddy)	429	3300	6750
Récolte (décort.)	286	2200	4500

**TABLEAU 4 : type de labour et intensité des semis.**

	Passage 1		Passage 2		Passage 3	
	%	Semis moyen (kg)	%	Semis moyen (kg)	%	Semis moyen (kg)
Prop.attelages	40	295	15	360	20	460
Locataires	40	106	50	304	56	204

La consommation annuelle souhaitable (correspondant à la consommation 1991) en céréales d'une UP moyenne de notre échantillon est estimée à 2 500 kg de riz décortiqué environ (36) (soit 294 kg/individu). Au premier passage (tabl. 5), la récolte n'avait couvert en moyenne qu'un quart de l'approvisionnement annuel. Celui-ci était d'ailleurs légèrement inférieur à la consommation (qui était moitié plus faible que dans les années successives, la plupart des UP n'ont fait qu'un repas sur deux pendant toute la soudure). La plus grande partie des grains avait été obtenue par achat et en se louant pour récolter chez les agriculteurs voisins ("aide récolte"), et la soudure avait été opérée grâce à la cueillette. Aux deux autres passages, la récolte couvre pratiquement en totalité l'approvisionnement annuel. Celui-ci correspond à la consommation annuelle au second passage (37) et lui est nettement supérieur au troisième, où des stocks ont été constitués après la très bonne récolte.

**TABLEAU 5 : approvisionnement annuel en céréales (riz décortiqué).**

	Passage 1	Passage 2	Passage 3
Total céréales	1144kg	2650kg	4600kg
% récolte	25	83	97
% aide-récolte	14	5,5	1
% achat	44	7,6	1
% don	13	2	

(36) Calcul moyen fait sur la base des estimations données par les différentes UP. Rappelons que dans la zone, on ne consomme que du riz, à l'exception des soudures difficiles, où l'on achète, toujours au dernier moment, du mil (moins onéreux) pour faire l'appont.

Examinons les dépenses moyennes annuelles sur les deux derniers passages, c'est-à-dire les sommes engagées, payées ou dues, pour les achats (d'engins, de boeufs de labours, de condiments et de céréales, de biens festifs) et frais divers (permis de pêche, impôts, taxes diverses, dots, salaires pour labours) (38). Les frais d'achat et de renouvellement du capital technique représentent entre 15 et 20 % des dépenses (tabl. 6 et 6 a) sur deux passages. Mais le plus gros chapitre est l'alimentation, principalement les condiments (39), puis les dépenses "festives" (qui englobent l'habillement). Viennent ensuite les "tributs" payés à l'État (permis de pêche, impôts, taxes officielles et officieuses), qui équivalent à la moitié des frais de renouvellement du matériel. Nous n'avons pas fait d'estimation globale du revenu moyen de la pêche, mais nous estimons celui-ci, à partir du suivi de quelques UP, à environ 200 000 FCFA/an, sur les

(37) Ce qui n'empêche pas qu'on ait acheté des céréales. En effet, les UP les plus cultivatrices, peu habituées à disposer de réserves semblant dépasser les nécessités de l'approvisionnement annuel, ont vendu des céréales dès la récolte pour assurer les dépenses d'équipement. Beaucoup ont calculé juste en même temps qu'elles augmentaient leur consommation et ont dû racheter du riz, souvent à crédit, lors de la soudure.

(38) Nous n'envisageons ici que les principales dépenses. Il semble évident que les dépenses festives sont sous-estimées et qu'une partie de la thésaurisation, notamment sous forme de boeufs, n'est pas mentionnée par les informateurs.

(39) Il s'agit des deux passages où la quasi-totalité des céréales avait été acquise par la récolte (dans le tableau, il s'agit des céréales achetées). Au premier passage, l'ensemble des achats céréales + condiments représentait environ 60 % des dépenses, donc un peu plus seulement, mais les UP avaient aussi considérablement restreint la consommation céréalière. Nous avons estimé les dépenses de condiments divers (comprenant l'huile) à 1 000 FCFA/semaine en moyenne sur une bonne année pour une marmite moyenne de notre échantillon. Il y a évidemment de fortes variations intra-annuelles (du simple au double) tant des prix des condiments que des quantités achetées.

**TABLEAU 6 : ventilation des dépenses annuelles.**

	Dépenses effectives (FCFA)	Engins %	Agric. %	Alimentation (conds, céréles) %	Taxes, permis, impôts %	Fêtes %
Pass.2	180 000	17	6	49	9	16
Pass.3	185 000	13	6	48	8	21

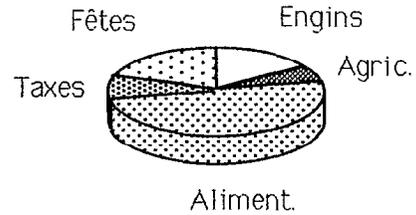
deux dernières bonnes années. Le crédit (tabl. 7) équivaut dans les deux cas à un peu plus d'un tiers des dépenses (40 % pour les engins). L'endettement est à peu près constant, ainsi que les principaux postes de dépenses ; lorsque l'année est faste le remboursement des crédits s'accélère : au troisième passage, 85 % des dettes enregistrées un an avant avaient été remboursées, alors que 70 % seulement des dettes du premier passage étaient remboursées au second (deux ans après).

Si l'on considère maintenant l'ensemble réel des dépenses de consommation (sans compter les frais d'achat d'engins, mais en estimant la valeur de l'autoconsommation de céréales et de poisson - tabl. 8 et 8 a) (40), on constate le caractère écrasant de la consommation alimentaire (plus de 80 %), et en particulier des céréales, ce qui renforce les considérations antérieures sur l'importance de l'articulation pêche/agriculture. Les biens de consommation sont acquis environ pour moitié par achat, presque pour moitié autoconsommés (tabl. 8 b) (41), et les dépenses festives (en comprenant les dots) représentent à peu près les deux-tiers des dépenses non-alimentaires (tabl. 8 c).

(40) Nous avons estimé la valeur de la consommation moyenne de poisson par individu et par an à 6 000 FCFA. La valeur de la consommation de riz par marmite et par an réfère à la consommation moyenne par UP (voir *supra*) et à un prix moyen au kg (50 F). Selon le village considéré, la valeur de la consommation céréalière annuelle par individu est de 15 000 à 18 000 FCFA. Dans le "divers" du tableau 5, on retrouve l'ensemble des dépenses du tableau 4, moins les frais de renouvellement-engins et d'achat des céréales.

(41) Sur le graphique, on a légèrement surévalué le troc en regard des déclarations des pêcheurs.

**TABLEAU 6 a : représentation moyenne sur deux passages.**



**• GROUPES ET STRATÉGIES**

On a constitué des classes dans l'échantillon, en fonction de l'intensité de la pratique agricole au premier passage. On distingue ainsi les "pêcheurs purs" (20 UP), les "petits agriculteurs" (ayant semé moins de 80 *sawal* de paddy - 16 UP) et les "grands agriculteurs" (ayant semé plus de 80 *sawal* - 10 UP).

Au premier passage, les plus gros cultivateurs sont également les plus gros pêcheurs, les plus équipés en engins (tabl. 9). Les petits cultivateurs ont des caractéristiques très proches des pêcheurs purs : ce sont, parmi les UP moyennes, ceux qui sont un peu plus aisés et n'ont pas dû abandonner l'agriculture (rappelons que tous les pêcheurs purs cultivaient jusqu'à la sécheresse). Au second et au troisième passage (tabl. 9 et 10), les grands agriculteurs vont amplifier puis maintenir leurs cultures, les pêcheurs purs vont reprendre et, ainsi que les petits cultivateurs, augmenter régulièrement leurs semis jusqu'à se rapprocher

des premiers. Si la différence initiale de capital technique était énorme, la valeur du renouvellement tend à s'égaliser au troisième passage pour tous.

En 1988, quand les récoltes ne couvraient que 25 % de l'approvisionnement céréalier en moyenne pour l'échantillon, elles en couvraient 30 % pour les petits agriculteurs, et 45 % pour les grands agriculteurs. Un passage supplémentaire effectué au mois d'avril 1989 (Fay, 1990) avait permis de faire le point sur l'approvisionnement en grains depuis la récente récolte, et de saisir les mécanismes en cours. Les agriculteurs avaient déjà acquis deux fois plus de grains que les pêcheurs purs ; ils en avaient notamment acheté deux fois plus (au meilleur prix, juste après la récolte), et obtenu également deux fois plus en se louant pour récolter. Ils avaient moins restreint leur consommation, et réalisaient déjà l'équivalent de 60 % de l'approvisionnement total de l'année précédente, contre 30 % pour les pêcheurs purs. Aux passages successifs, leur économie est toujours plus stable : leur endettement est relativement plus faible, si l'on considère la valeur de leur capital technique, et ils s'en libèrent plus rapidement (tabl. 11). Les anciens pêcheurs purs se sont

beaucoup plus endettés en 1990, et leur capital technique reste faible. Toujours en 1990, leur taux de migration est double de celui des gros agriculteurs (un migrant pour 3 UP contre un pour six), et leur consommation annuelle est inférieure d'un quart (2 tonnes de riz contre 2,7 t).

Ces quelques chiffres pour illustrer ce que les pêcheurs disent avec concision : "ce sont les plus riches qui cultivent", et l'articulation pêche-agriculture rend plus riche... quand on parvient à s'y livrer. Rien d'étonnant donc à ce qu'avec les deux dernières meilleures années qu'ont connues les pêcheurs, ils aient essayé de la développer plutôt que d'intensifier l'équipement-pêche. Mais les pêcheurs ont besoin de monétaire, et pour des raisons à la fois économiques (faible équipement agricole, très bonnes terres limitées), sociales (foncières, voir supra) et culturelles (la pratique noble d'aspiration reste la pêche), ils continueront à pêcher. Nul besoin donc de fantasmer sur des "résistances culturelles" à l'agriculture, que les pêcheurs du Maasina ne demandent qu'à intensifier si on les y aide, mais nul bon sens à rêver pour eux d'une "reconversion" autoritaire.

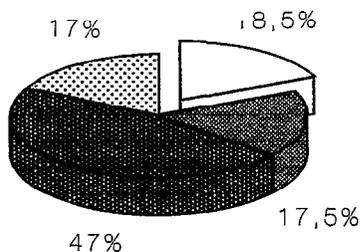
**TABLEAU 7 : ventilation des dettes (en FCFA).**

	Engins	Céréales	Divers	Total
Pass.2	15 000	10 000	35 000	60 000
Pass.3	9 000	17 000	44 000	70 000

**TABLEAU 8 : ventilation des dépenses de consommation totales annuelles.**

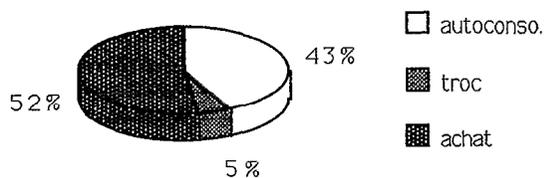
	Total (FCFA)	Divers %	Poisson %	Céréales %	Condiments %	Tot. alim. %
Pass. 2	270 000	17	18	48	17	83
Pass. 3	275 000	20	17	46	17	80

**TABLEAU 8 a : représentation moyenne sur deux passages.**



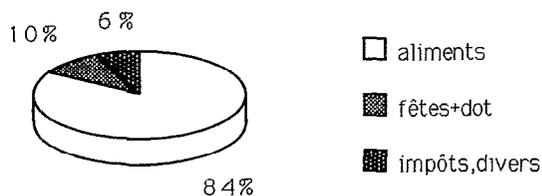
- Divers
- poisson
- céréales
- condiments

**TABLEAU 8 b : modalités d'acquisition des produits.**



- autoconso.
- troc
- achat

**TABLEAU 8 c : consommation par catégorie de produits.**

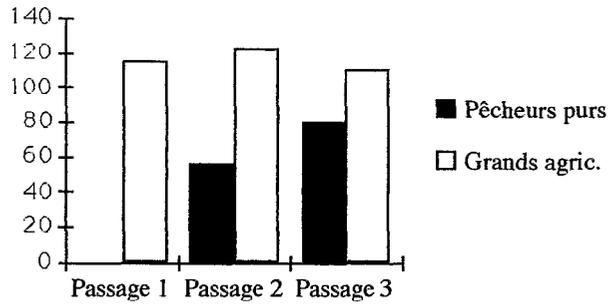


- aliments
- fêtes+dot
- impôts,divers

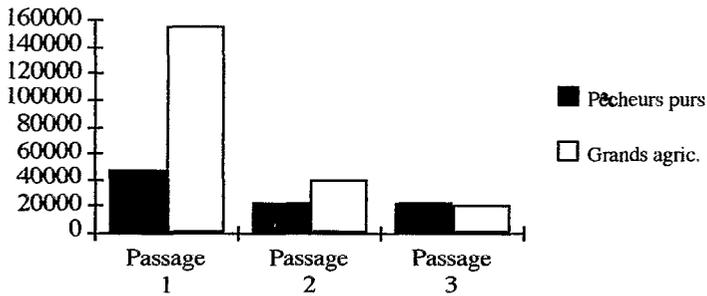
**TABLEAU 9 : évolution du capital technique et des semis selon l'intensité de l'agriculture.**

(classes établies d'après les semis 88)	Engins 88 (FCFA)	semis 90 (sawal)	engins 90 (FCFA)	semis 91 (sawal)	engins 91 (FCFA)
Pêcheurs purs (20)	47 000	56	22 000	80	22 000
petits agrics.(16)	57 000	56	32 000	102	23 000
Gros agrics (10)	155 000	122	39 000	110	20 000

**TABLEAU 10 : semis aux trois passages (en sawal).**



**TABLEAU 10 a : capital technique et renouvellement (en FCFA) au trois passages.**



**TABLEAU 11 : crédit et remboursement selon l'intensité de l'agriculture.**

	Dettes tot.88 (FCFA)	% engins	%remb.	Dettes tot.90 (FCFA)	% engins	%remb.
Pêcheurs purs (20)	20 000	75	50	60 000	15	70
Petits agric. (16)	37 000	86	55	40 000	17	90
Gros agric. (10)	46 000	86	100	40 000	30	100